



VOUS AVEZ DES DROITS



Vous avez droit à l'erreur : votre bonne foi est présumée

Vous bénéficiez de la présomption d'erreur et, à ce titre, vous avez la faculté de régulariser spontanément votre situation fiscale

Vous avez le droit de nous opposer la doctrine fiscale

Vous avez le droit d'exiger de nous la motivation, par écrit, de nos décisions, notamment lorsqu'elles sont défavorables à vos requêtes ou sollicitations

Vous avez droit à l'avis, en cas de vérification fiscale

Vous êtes informé à l'avance par avis de vérification fiscale :

- des impôts, droits et taxes à vérifier
- de la nature des documents à vérifier
- de la date de la 1ère visite des agents chargés de la vérification
- du nom et de la qualité des vérificateurs
- des vérifications à charge et à décharge

Vous avez le droit de transiger avec l'administration fiscale en passant une convention tendant à atténuer les conséquences financières du contrôle. Cette transaction peut porter sur tous les impôts ayant fait l'objet de contrôle

Vous avez le droit d'être représenté ou assisté par le conseil de votre choix

Vous avez le droit de rencontrer le supérieur hiérarchique de l'agent chargé de votre dossier fiscal

Vous avez droit à la procédure contradictoire, en répondant aux propositions de rectification de l'administration fiscale

Vous avez le droit de contester nos positions en utilisant la procédure précontentieuse

Vous avez droit au respect de la vie privée

Vous avez droit à un délai de réponse de vingt (20) jours pour faire connaître votre acceptation des propositions de redressements ou pour formuler votre désaccord total ou partiel dans vos observations

Vous avez droit au secret professionnel

Vous avez le droit d'être remboursé de vos crédits qui vous reviennent

NOUS VOUS ASSURONS UN SERVICE DE QUALITÉ



Vous êtes notre raison d'être

Vous êtes accueilli avec respect, courtoisie et considération

Vous êtes assisté, informé de façon claire et précise, selon vos besoins en renseignements

Vous êtes satisfait, conformément au respect de nos normes de service

Vous êtes traité de façon équitable, au regard des lois et des textes réglementaires

Vous êtes en mesure d'utiliser nos services en ligne pour souscrire et transmettre facilement vos déclarations d'impôts

Nos engagements mutuels

Nous avons des attentes et des engagements mutuels

La collaboration franche et sincère

La réciprocité des échanges d'informations dans le délai requis

La réciprocité dans le respect des droits et des obligations

La compréhension et la bienveillance

Le comportement responsable réciproque en cas de contrôle

Le consentement à l'impôt

L'égalité de tous devant l'impôt

Les échanges d'informations sincères et crédibles

La loyauté

La libre déclaration de vos revenus versus le contrôle de la sincérité des informations contenues dans les déclarations souscrites par vous

VOUS AVEZ DES DEVOIRS



Vous devez souscrire vos déclarations dans les délais

Vous déclarez conformément aux modèles d'imprimé fournis par l'administration

Vous payez en respectant les échéances prévues dans les délais prescrits

Vous devez être réactif au courrier fiscal

Vous devez informer l'administration fiscale de tous changements intervenus dans votre situation personnelle ou professionnelle, tels que l'ouverture d'une nouvelle entreprise, les changements d'adresse, la cessation d'activité, les modifications de capital ou de statuts, etc.

Vous assumez vos responsabilités en matière de fiscalité

Vous respectez vos obligations fiscales

Vos observations et vos suggestions sont prises en charge

Nous sommes à votre écoute et vos critiques sont utiles ;

Vous nous faites parvenir vos observations et vos suggestions à travers notre portail : www.dgi.gouv.ml

Vos réactions nous servent à améliorer davantage nos offres de services.

Des enquêtes d'opinion sur des sujets précis sont périodiquement faites en ligne.

Votre avis compte dans nos prises de décision.

Nous avons mis à votre service un nouveau site informatif, ergonomique, convivial et bien structuré ;
Ce portail www.dgi.gouv.ml facilite votre connexion à « e-impôt » pour déclarer et transmettre vos déclarations en ligne, consulter vos dossiers, obtenir vos attestations diverses, etc.
Nous sommes sur les réseaux sociaux.

Une revue spécialisée « **impôt-com** » pour vous informer ;
Des guides et des dépliants ;
Des affiches.